

Ofi Invest ESG Obligations Court

Terme I

FR0011461219

31/10/2025

Commercialisé en FR


Étoiles Six Financial Information⁽²⁾


Obligation euro très court terme



▶ Actif net du fonds	110,01 M€
▶ Actif net de la part	109,82 M€
▶ Valeur liquidative	11 322,34 €
▶ Performance mensuelle ⁽¹⁾	Fonds Indice 0,42% 0,24%



▶ Gérants		
Justine Petronio	Nicolas Coulon	

Les équipes sont susceptibles d'évoluer



▶ Profil de risque ⁽³⁾	1	2	3	4	5	6	7
-----------------------------------	---	---	---	---	---	---	---



▶ Durée de placement	1 an
----------------------	------



▶ SFDR ⁽³⁾	Article 8
▶ Notation ESG ⁽³⁾	Fonds Univers 6,5 -
▶ Couverture note ESG	98,1% -

Orientation de gestion

Le fonds vise une performance nette de frais de gestion supérieure ou égale à l'ESTER capitalisé +0,80% pour les parts I et supérieure ou égale à l'ESTER capitalisé + 0,75% pour les parts S, sur la durée de placement recommandée, en intégrant une démarche ESG. Celle-ci vise à réduire les risques et capter des opportunités en investissant dans des émetteurs qui ont des profils de qualité en matière ESG et qui progressent dans ce domaine.

Principales caractéristiques

Date de création de la part
02/05/2013

Date de lancement de la part
02/05/2013

Société de gestion
Ofi Invest Asset Management

Forme juridique
FCP

Classification AMF
Obligations et autres titres de créances libellés en Euro

Affectation du résultat
Capitalisation

Fréquence de valorisation
Journalière

Ticker Bloomberg
EGAEHTL

Publication des VL
www.ofi-invest-am.com

Frais de gestion maximum TTC
0,20%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation
0,15%

Indice de référence
ESTER capitalisé + 80 bp

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. (2)Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

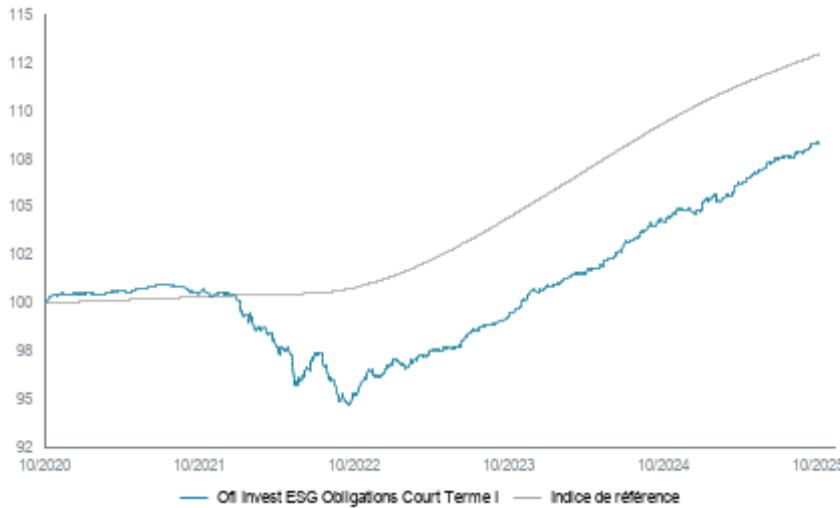
Ofi Invest ESG Obligations Court Terme I

FRO011461219

31/10/2025

Performances & risques

► Évolution de la performance⁽¹⁾(base 100 au 30/10/2020)



► Performances cumulées⁽¹⁾

En %	Fonds	Indice	Relatif
Da*	3,30	2,60	0,70
1 mois	0,42	0,24	0,19
3 mois	0,77	0,70	0,08
6 mois	2,00	1,43	0,57
1 an	4,00	3,28	0,73
2 ans	9,08	8,12	0,96
3 ans	13,73	12,02	1,70
5 ans	8,34	12,92	-4,58
8 ans	9,18	14,23	-5,05
10 ans	10,84	15,25	-4,41
Lancement	13,22	17,52	-4,30

*Da : début d'année

► Performances annuelles⁽¹⁾

En %	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Fonds	0,57	1,11	0,19	-0,42	0,99	0,83	0,04	-4,35	4,76	4,14
Indice	0,65	0,44	0,42	0,42	0,40	0,34	0,32	0,79	4,01	4,59
Relatif	-0,08	0,67	-0,23	-0,84	0,60	0,49	-0,28	-5,14	0,75	-0,45

► Historique des performances trimestrielles sur les 5 dernières années⁽¹⁾

En %	Trimestre 1		Trimestre 2		Trimestre 3		Trimestre 4	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice
2021	0,08	0,08	0,23	0,08	-0,02	0,09	-0,25	0,08
2022	-1,75	0,06	-2,64	0,06	-1,21	0,18	1,22	0,50
2023	1,09	0,75	0,54	0,95	1,32	1,08	1,73	1,16
2024	0,79	1,14	0,83	1,19	1,69	1,16	0,78	1,03
2025	0,65	0,88	1,42	0,76	0,77	0,70	-	-

► Principaux indicateurs de risques⁽³⁾

En %	Volatilité		Perte Maximale		Délai de recouvrement		Tracking error	Ratio d'info	Ratio de sharpe	Bêta	Alpha
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice					
1 an	0,89	0,07	-0,44	-	28	-	0,90	0,78	1,69	-0,10	0,08
3 ans	0,89	0,11	-0,52	-	21	-	0,90	0,56	1,41	-0,02	0,08
5 ans	1,31	0,25	-6,21	-	488	-	1,25	-0,69	-0,05	1,71	-0,05
8 ans	1,29	0,24	-6,21	-	488	-	1,25	-0,45	0,18	1,32	-0,02
10 ans	1,17	0,23	-6,21	-	488	-	1,13	-0,35	0,33	1,22	-0,01

Source : Six Financial Information

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Ofi Invest ESG Obligations Court Terme I

FRO011461219

31/10/2025

Rapport mensuel

Part I
Obligations



Structure du
portefeuille

► Répartition sectorielle⁽⁴⁾

En %	Fonds
Banques	40,3
Consommation cyclique	10,2
Communications	8,6
Consommation Non cyclique	7,4
Gouvernement quasi-souverain	5,8
Services aux collectivités	5,7
Biens d'équipement	4,9
Autres financières	4,0
Matériaux de base	2,8
Immobilier	2,7
Assurance	2,5
Technologie	2,0
Courtage/Asset Managers/échanges	1,4
Transport	1,2
OPC	-
Dispo/Liquidités investies	0,4

► Répartition géographique

En %	Fonds
France	30,1
Etats-Unis	14,6
Allemagne	10,5
Pays-Bas	6,7
Danemark	6,3
Italie	6,0
Espagne	4,6
Finlande	4,0
Royaume-Uni	4,0
Belgique	3,5
Suisse	2,5
Australie	1,7
Autres Pays	4,9
OPC	-
Dispo/Liquidités investies	0,4

► Répartition par notation long terme (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

Perception du risque de crédit	En %	Fonds
- Risqué	AAA	-
	AA	4,7
	A	54,2
	BBB	37,5
	BB	3,6
	B	-
	CCC	-
	CC	-
	C	-
	D	-
+ Risqué	NR	-

► Répartition par devise (hors OPC)

En %	Fonds
EUR	100,0

► Profil / Chiffres clés⁽³⁾

Nombre d'émetteurs	90
Notation moyenne	A-
Spread Moyen	60,75
Sensibilité crédit	2,47
Sensibilité Taux	1,95
Rendement courant (%)	2,67
Taux actuariel (%)	2,63
Maturité moyenne	2,83

(3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document. (4)Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.

Ofi Invest ESG Obligations Court Terme I

FRO011461219

31/10/2025

 Structure du portefeuille

▶ Répartition par rang de subordination

En %	Fonds
Senior preferred unsecured	63,5
Senior non-preferred	25,8
Subordonnée T2	8,7
Subordonnée T3	1,7
OPC	-
Dispo/Liquidités investies	0,4

▶ Répartition par maturité

En %	Fonds
+15 ans	-
10-15 ans	-
7-10 ans	-
5-7 ans	-
3-5 ans	34,6
1-3 ans	57,6
-1 an	7,4
OPC	-
Dispo/Liquidités investies	0,4

▶ Répartition par type d'émetteur

En %	Fonds
Financial	48,2
Corporate	45,7
Government	5,8
OPC	-
Dispo/Liquidités investies	0,4

▶ 5 principaux émetteurs (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

En %		
	SOCIETE GENERALE SA	2,8
FR		
	NYKREDIT REALKREDIT A/S	2,6
DK		
	BNP PARIBAS SA	2,5
FR		
	CREDIT MUTUEL ARKEA	2,2
FR		
	BPCE SA	2,0
FR		

▶ Principales positions (hors OPC monétaires/Liquidités/Dérivés)⁽⁴⁾

En %		
	SOCIETE GENERALE SA... 28/09/29	2,8
FR	Banques	
	NYKREDIT REALKREDIT... 19/01/29	2,6
DK	Banques	
	BNP PARIBAS SA... 19/01/30	2,5
FR	Banques	
	NOVO NORDISK FINANCE... 27/05/28	1,9
DK	Consommation Non cyclique	
	BANCO SANTANDER SA... 02/04/29	1,8
ES	Banques	

(4)Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.

Ofi Invest ESG Obligations Court Terme I

FRO011461219

31/10/2025



▶ Commentaire de gestion

Nouveau mois positif pour le marché du crédit sous l'impulsion de la baisse des composantes « taux » et « prime de risque ».

Cette progression n'a cependant pas été linéaire avec notamment un « Shutdown » (arrêt des activités gouvernementales) qui s'éternise aux Etats-Unis et qui nous prive de la publication d'un bon nombre de statistiques officielles, ne permettant pas de suivre précisément l'évolution de l'économie et en particulier l'emploi, un marché du « crédit privé » américain qui a montré des signes de fébrilité (plusieurs pertes signalées par les acteurs du marché lors des publications de résultats) et le retour de tensions entre la Chine et les Etats Unis.

Mais le marché a été soutenu par une saison de résultats une nouvelle fois solide et au-dessus des attentes, un risque qui semble pour le moment cantonné à quelques cas sur le marché du crédit privé et l'apaisement des tensions entre la Chine et les Etats-Unis en fin de mois.

Dans ce contexte les primes de risques diminuent de l'ordre de 4pbs contre swap et 2 contre dette d'Etat à respectivement 65 et 76pbs, des niveaux proches des points bas annuels (à 1pb près) et de plusieurs années (début 2022 contre swap). Les primes sont toujours portées par des facteurs techniques solides (flux, qualité de crédit du gisement, rendement attractif soutenu par la composante « taux ») qui réduisent la dispersion (par notation, secteur, subordination) et qui permettent aux émetteurs de bénéficier de conditions d'émission particulièrement favorables (demande autour de 4x et absence de prime). Avec un montant de 765Mds€ depuis le 1er janvier (vs 754Mds€ sur l'ensemble de 2024), l'année 2025 pourrait signer un nouveau record.

Sur les taux, en qualité de valeur refuge, la tendance a été à la baisse une bonne partie du mois, mais l'apaisement des facteurs de risques, des publications macroéconomiques positives en zone euro (PMI, PIB) et les réunions de banques centrales avec des propos jugés « hawkish » (restrictifs) de Powell (« La baisse des taux de décembre est loin d'être acquise ») ont redonné une impulsion haussière en fin de mois.

Dans ce contexte le taux 10 ans allemand diminue de 8pbs à 2.63% et le taux 2 ans de 5pbs à 1.97% tout comme les taux américains avec une baisse de 7pbs sur la maturité 10 ans à 4.08% et de 3 pbs sur la maturité 2 ans à 3.57%. A noter la légère baisse de l'écart de taux entre la France et l'Allemagne à 79pbs sur la maturité 10 ans vs 82 fin septembre, malgré la dégradation de la notation de S&P en dehors du calendrier prévu à cet effet.

Le rendement de la classe d'actifs diminue de 6 points de base mais se maintient proche de 2,50 %, à 2,54 % en fin de mois. La performance s'inscrit en territoire largement positif à +0,36 % (+3,90 % YTD).

Ofi Invest ESG Obligations Court Terme I

FR0011461219

31/10/2025

► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	02/05/2013
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : https://www.ofi-invest-am.com/fr .
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	PwC
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J + 2
Investissement min. initial	10 Parts
Investissement min. ultérieur	1 Part
Libellé de la SICAV	-
Libellé du compartiment	-
Valorisateur	Caceis Fund Administration
Dépositaire	Caceis

Ofi Invest ESG Obligations Court Terme I

FRO011461219

31/10/2025

Rapport mensuel

Part I
Obligations

Glossaire

ALPHA

L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.

BETA

Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.

Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.

SRI

Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.

SRRI

Le SRRI (Synthetic Risk& Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.

SENSIBILITÉ TAUX

La sensibilité taux est un indicateur permettant de mesurer la variation, à la hausse ou à la baisse, d'un prix d'une obligation ou de la valeur liquidative d'un OPCVM obligataire, induite par une fluctuation des taux d'intérêt du marché de 1%.

SFDR

La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.

Le spread moyen d'un fonds correspond à l'écart moyen de rendement entre les obligations détenues par le fonds et un indice de référence (souvent les obligations d'Etat). Il reflète le niveau de risque pris par le fonds par rapport à des titres considérés comme sans risque.

RATIO D'INFORMATION

Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.

RATIO DE SHARPE

Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.

La sensibilité crédit d'un fonds mesure la variation de sa valeur en fonction de l'évolution des spreads de crédit des obligations détenues. Elle indique l'exposition du fonds au risque de dégradation de la qualité de crédit des émetteurs.

DURATION

La duration d'une obligation correspond à la durée de vie moyenne actualisée des ses flux financiers (intérêt et capital) et s'exprime en années.

PERTE MAXIMALE

La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.

Le rating moyen d'un fonds correspond à la note de crédit moyenne pondérée des obligations détenues dans le portefeuille. Il reflète la qualité de crédit globale du fonds: plus le rating est élevé, plus le risque de défaut est faible.

VOLATILITÉ

La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements.

La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.

RATING MOYEN

Ofi Invest ESG Obligations Court Terme I

FR0011461219

31/10/2025

► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site www.ofi-invest-am.com. Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.